L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 17, RUE DE CHARTRES.

MERCREDI 6 NOVEMBRE.

La Taxe Illégale pour une Dette Illégale.

Tous les Etats du Sud, à l'exception du Mississippi qui a été préservé par l'habileté du gouverneur Alcorn, Mississippien de naissance, ignorent sous le poids écrasant de taxes illégales pour payer des dettes illégales. La Louisiane et la Caroline du Sud sont aujourd'hui les deux Etats qui ont le plus à se plaindre. La Georgie fait la réclamation de ses dettes et, sous le gouvernement démocratique qu'elle vient de se donner, il est [illegible] que bientôt il [illegible] de [illegible] du fardeau. Cette libération est très probable dans l'Alabama et le Texas. En Louisiane, les deux partis [illegible] de tels engagements qu'à [illegible] de la Caroline du Sud, elle n'en pas tenir au moins trois partis. A l'égard des dettes et des taxes, M. Kellogg s'est lié à un programme tassé au moins aussi réformateur que le programme démocratique et libéral, et nous sommes autorisé à en attendre une grande amélioration.

Si c'est le parti de la fusion qui triomphe, il ne pourra pas décemment faire moins que n'ont fait M. Kellogg. En conséquence, nous devons regarder comme très prochain le moment de la délivrance. Mais dans la Caroline du Sud où les nègres viennent de donner près de 40,000 voix de majorité à Moses, une damnée de la faction radicale, et où la Législature sera aux trois quarts composée d'hommes de leur race, nous n'entrevoyons qu'un supplice prolongé pour les propriétaires et pour tous les contribuables de cet Etat, et cependant les choses ne sauraient y rester plus longtemps dans la situation où elles se trouvent aujourd'hui. Qu'on en juge par l'extrait suivant du *Charleston Courier* :

"Les fraudes dans l'administration des finances de cet Etat sont si manifestes qu'elles ont causé un tressaillement d'horreur à toutes les sections du pays, et le parti républicain tout entier en a tressailli lui-même.

Il n'est peut-être pas un seul officier de l'Etat sous le gouvernement radical qui ne se soit enrichi avec un très petit salaire, quand le peuple entier était écrasé sous le poids des plus énormes taxes les moins justifiées.

Le produit de ces taxes a été misérablement gaspillé. Elles n'ont pas servi à soutenir les institutions ou les objets pour lesquels elles avaient été assises et levées. Près de deux millions de dollars ont été perçus l'année dernière dans cet Etat contre $600,000 seulement avant la guerre, et néanmoins il ne s'est fait aucune amélioration; les établissements publics dépendent de la charité particulière, et il n'a pas assez [illegible] au trésor [illegible].

On a émis sous le nom et l'autorité apparente de l'Etat millions sur millions, desquels on n'a jamais tenu ni rendu compte. Ces ont ces millions que les contribuables ne veulent pas payer. Ils en ont fait la déclaration solennelle et ils ont raison, car c'est un assessement de voleurs opéré sur les grands chemins. La justice et la fraude sont si claires que le parti républicain de cet Etat, sous les auspices duquel ces horreurs ont été commises, s'est engagé non seulement envers le peuple de cet Etat, mais encore à la face du monde, à ne plus faire lever ou collecter de taxes pour le payement soit de l'intérêt, soit du principal des dettes avant qu'on en ait fait la révision, avant qu'on ait séparé celles qui sont légales de celles qui ne le sont pas et qu'on ait remis et rejeté toutes celles qui sont impures ou frauduleuses.

Tel est l'engagement que le gouv. Scott et le contrôleur général Reagin et leur parti avaient pris à la face du monde. Cet engagement, contenu dans la plateforme adoptée, a été renouvelé par tous les orateurs du parti dans leurs discours. Ils doivent remplir leur promesse ou tomber dans le plus profond abîme du déshonneur. M. Geary, l'auditeur d'Etat, affirme qu'en l'évoqué de sa place pour violer la parole donnée, et lever assez pour payer et couvrir les dettes illégales. Si cela est vrai, ce serait un acte de tyrannie sans parallèle et qui conférerait la tête à tout monarque européen qui oserait le commettre. Ce serait un défi à la loi et au droit, un acte d'usurpation et d'iniquité, auquel il faudrait résister par tous les moyens et jusqu'à la dernière extrémité.

Nous espérons que cette affaire, si elle est prouvée, sera reconsidérée. Il y a certainement un au-delà de laquelle la tolérance cesse d'être une vertu. Il n'y a pas de peuple qui soit plus que celui de cet Etat, disposé à respecter la loi, mais ils ont qui ont juré d'administrer la loi équitablement en deviennent les violateurs et veulent l'exploiter dans un but de spoliation publique, alors le peuple devra lui-même prendre sa destinée en main. Sinon, c'est la ruine et une ruine entière, irrémédiable. Telle est l'alternative."

L'avis est bon et peut être adressé à tous les Etats du Sud. Ici, en Louisiane si le parti démocrate ou le parti républicain manque à ses promesses et fait échouer la réforme, nous devrons faire ce que le *Charleston Courier* conseille aux Caroliniens de faire en pareil cas.

LE PARTI DE L'ORDRE EN FRANCE.

Nous lisons dans le *Courrier de France* :

Les déclarations de M. Thiers au sein de la commission de permanence sont, comme tout ce qui concerne la France, l'objet des appréciations plus ou moins bienveillantes de la presse étrangère.

Le *Standard*, pour ne citer qu'un journal, reconnaît que M. Thiers désire consolider la situation et veut rester président parce qu'il se croit le seul homme capable de gouverner le pays. "Il a réussi à calmer les appréhensions de la bourgeoisie en désavouant M. Gambetta, mais il se trompe en croyant que sa désapprobation a diminué la force de M. Gambetta. "Si M. Thiers est républicain, ajoute la feuille anglaise, c'est uniquement parce qu'il est président de la République."

La *Revue des deux Mondes*, dans son numéro de ce matin, est moins sceptique que le *Standard*. Commentant les récentes paroles de M. Thiers, qui a dit : "Je sont fre plus que vous de ce qui s'est passé à Grenoble, par ce que cela entraîne notre libération ; on peut compter par des chiffres énormes le mal que le discours de Grenoble a fait à l'industrie et aux affaires ?" la *Revue* fait remarquer de que peuvent coûter à la France les campagnes du radicalisme. C'est toujours la nation qui paie les frais. Mais n'est-il pas permis d'espérer que toutes les opinions modérées auront assurpis la nécessité "de s'entendre pour mettre le pays à l'abri des hasards et des irruptions révolutionnaires ?"

Cette nécessité est, paraît-il, de plus en plus comprise, ce devoir apparaît clair et impérativ. Si l'on en croit les journaux qu'inspire le pouvoir exécutif, cela ci ne serait pas éloigné de provoquer, au lieu de la combattre, la fusion des partis modérés.

Ainsi se formerait un parti de gouvernement composé d'hommes politiques venus de divers côtés, de même que les ressources les plus considérables de la Chambre de 1871 formèrent autrefois un parti parlementaire composé dans l'intérêt de l'ordre et de la libération du sol. "Ceux-ci, dit M. Guizot, s'unissaient comme les habitants d'un même quartier accourant de toutes parts, et, sans se connaître, sans s'être jamais vus, travaillant ensemble à éteindre un grand incendie."

— Une pétition à M. Thiers se signe en ce moment à Rouen pour le prier de :

1° Supprimer totalement la surtaxe de pavillon, pour tous les navires étrangers, venant des pays d'Europe ou du bassin de la Méditerranée, et destinés-de nos ports de l'Océan et de la Manche ;

2° Exemptier de tout droit de douane à l'entrée, les charbons introduits par la voie de mer ; sauf à la condition que le navire importateur soit chargé, à la sortie, de grains, farines et pommes de terre pour l'exportation.

Dans ce cas, la quantité chargée à la sortie devra au moins être égale à la moitié du tonnage officiel du navire.

3° Exemptier du vers les objets mixtes d'attache, dont le bois, tous les navires qui, à la sortie, seraient chargés d'au moins la moitié du leur tonnage officiel, de grains, farines et pommes de terre, sauf à l'Etat à demeurer avec les communes pour les indemniser.

"Nous ne doutons pas, monsieur le président, ajoutent les pétitionnaires, que ces mesures, si elles pouvaient être appliquées, ne fassent attirer que vous jugerez meilleures, ne provoquent une augmentation dans les entrées des navires, et ne facilitent l'écoulement des marchandises si malheureusement détenues dans nos ports."

UN MOYEN DE GAGNER LA TIMBALE.—Ceci n'est pas [illegible] hier dans un village des environs de Paris :

"Une nouvelle méthode pour cueillir sans fatigue les prix offerts aux hardis grimpeurs d'un mât de cocagne vient d'être mise en pratique.

"Le jour même de la lutte et par suite d'un savonnage trop accentué, les plus habiles lutteurs avaient dû renoncer à l'espoir d'atteindre les jambons succulents, et les footards multicolores qui se balançaient mollement au sommet de l'inaccessible perche.

"La nuit étant venue, l'administration, dans un but [illegible], résolut de remettre [illegible] d'une nouvelle séance ; mais hélas ! le lendemain matin, fromage, jambons, etc., avaient disparu ; des [illegible] jugèrent probablement qu'on n'apercevrait jamais un mât de cocagne si bien savonné, l'avaient consciencieusement [illegible] et emporté.

"Une enquête est ouverte.

"On espère pouvoir arrêter bientôt les auteurs de cette audacieuse escamotage."

Louisiana.

[illegible]

DEUX LETTRES DU GENERAL GARIBALDI.

[illegible]

"Mon [illegible]

"Caprera, [illegible]

"Tout à vous, G. GARIBALDI."

[illegible]

"Caprera, 10 septembre 1872.

"Votre [illegible], G. GARIBALDI."

L'EXPULSION DU PRINCE NAPOLEON.—La protestation suivante a été déposée entre les mains du président de la République :

Millemont, le 19 octobre 1872.

Monsieur le Président,

[illegible] Leurs Altesses Impériales Mgr le prince Napoléon et Mme la princesse Clotilde, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de les envoyer en exil.

Je ne dirai rien de l'illégalité de cet acte, qui intéresse le salut de la France à un [illegible] ; mais, si vous [illegible] d'un de nos départements, alors qu'aucune loi, aucune pénalité ne le frappe : la justice du pays est [illegible].

[illegible] violation [illegible] vous savez mieux que personne. Les agents qui se sont prêtés à [illegible] n'avaient ni droit, ni qualité, ni compétence.

Si l'avez cédé à mon intercession [illegible] pouvez jusqu'à présent, l'arrêter même [illegible] la force à la violence et à l'arbitraire ; mais je n'ai consulté que mes sentiments de modération. Je n'en ai pas moins éprouvé une douleur profonde. Je me suis souvenu, monsieur le président, que pendant plusieurs années, dans la même Assemblée politique, je vous avais demandé avec confiance pressant à la fois les principes de liberté et de respect [illegible] les lois. Mes convictions s'étaient fortifiées à cet enseignement, — et on n'est pas sans amertume que je vous vois brisé vos conductrices, violant les droits les plus sérieux et créant, pour les passions de l'avenir, les plus redoutables précédents.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

MATHIEU RICHARD,
Ancien député, ancien ministre.

MONOPOLE EN FRANCE.

Le gouvernement de M. Thiers en est encore aux idées du siècle dernier, il vient de faire adjuger le privilège de fabriquer des allumettes en France. On lit dans le *Journal de Hâvre* :

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est à M. Vignal qu'a été concédé ce monopole dernier après l'adjudication, le monopole de la fabrication des allumettes dans toute l'étendue du territoire de la République française. Les établissements des fabricants actuels seront expropriés au nom et au compte de l'Etat, et le concessionaire désignera, d'accord avec le gouvernement, l'usine qu'il jugera utile de conserver pour son industrie. Il sera la jouissance des autres établissements pendant toute la durée de la concession, fixée à vingt ans, mais il ne pourra en affecter aucune partie à un autre usage que celui de son industrie.

En échange de ces avantages, le concessionnaire est tenu de pourvoir à la fabrication et à la vente des allumettes à ces conditions et prix : Il sera obligé de tout les exigences de la consommation. Le prix des allumettes chimiques a été fixé par le cahier des charges de la manière suivante :

"Allumettes en bois au phosphore ordinaire, 40 centimes la boîte de 100 allumettes ; les mêmes, par boîte de 50, 25 centimes ; — allumettes en bois au phosphore amorphe, 10 centimes la boîte de 100 ; les mêmes, par boîte de 50, 6 centimes ; — allumettes en cire : au phosphore ordinaire, 10 centimes la boîte de 50 ; au phosphore amorphe, 10 centimes la boîte de 25. Ce seront les allumettes les moins chères."

Dans les huit jours qui suivront la notification à lui faite de la concession du monopole, le concessionnaire sera tenu de verser un cautionnement fixé à six millions de francs, lequel sera remboursable dans le mois qui suivra l'expiration du contrat.

Dans le cas où les besoins de la consommation ne seraient pas satisfaits, ou un point quelconque du territoire, l'Etat se réserve le droit de prendre, aux frais des concessionnaires, telles mesures qu'il jugera convenables pour satisfaire aux demandes des consommateurs.

L'Etat aura le droit de contrôler toutes les opérations du concessionnaire ; à cet effet, des agents commissionnés seront attachés à chaque établissement, et le concessionnaire est tenu de leur donner, dans un établissement, un logement convenable. Voilà des emplois qui, à coup sûr, seront vivement recherchés : être *inspecteur des allumettes* sera le rêve de bien des gens.

La fabrication des allumettes destinées à l'exportation ne pourra avoir lieu que dans des établissements spéciaux et entièrement distincts de ceux où seront fabriquées les allumettes composées en France. Ainsi, le concessionnaire pourra fabriquer des allumettes dites de luxe, dont le prix sera fixé par le ministre des finances.

VOLÉ LA FIÈCE FOURRÉE. — Le sieur F....., banquier de Bruxelles, était venu à Paris avec quelques jours de vacances et s'était logé dans l'un des meilleurs hôtels du boulevard des Italiens. Il y fit rencontre, à la table d'hôte, un Anglais disant se nommer [illegible] qui, précédemment, l'avait [illegible] paraissait abondamment muni des banknotes.

Grâce à cette conformité de situation, une sorte d'intimité s'établit entre eux, et ils s'occupèrent ensemble de leurs plaisirs.

Dans une excursion [illegible] ils s'arrêtèrent pour dîner au restaurant de la Tête-Noire qui, malgré la décrépitude de son bâtiment par les boulets et les obus, n'a rien de moins que la réputation.

A une table près d'eux se trouvait un consommateur d'une tournure un peu excentrique, qui se faisait servir, en guise de vin, de l'eau [illegible].

—Pardon, monsieur, lui dit l'Anglais, j'ai cru reconnaître à votre accent, quand vous avez appelé tout à l'heure le garçon, que vous êtes Français ?

—C'est vrai, monsieur, répondit-il, je suis banquier à Lima, et je voyage pour me distraire.

—Singulière coïncidence ! monsieur et moi nous voyageons également en Italie. Vous savez que les Anglais sont essentiellement excentriques. Dans mon pays, on m'appelle [illegible] et vous, si vous voulez me [illegible] vous [illegible] le café, j'aurais grand plaisir à en causer avec vous.

Le Français, qui ne fit aucune [illegible] sous le nom de Gomez, accepta la proposition [illegible] tête pour [illegible] [illegible] [illegible]